



FEDERATION FRANCAISE DES PÊCHEURS EN MER
COMMISSION NATIONALE BORD DE MER

MODE DE SELECTION AUX CHAMPIONNATS DE FRANCE « ADULTES »

ANNEE 2013

Peut être participant pour disputer la finale du **Championnat de France** de Pêche de Bord de Mer « **ADULTES** » qui sera organisé en **2013**, tout membre licencié à la Fédération Française des Pêcheurs en Mer, sélectionné par son association affiliée, et possédant la nationalité française, dans les conditions ci-après :

Chaque sélectionné devra avoir participé à un minimum de cinq épreuves de pêche de Bord de Mer inscrites au calendrier fédéral durant l'année **2012** (1^{er} janvier au 31 décembre).

A partir de 2008, obligation d'avoir fait deux épreuves en dehors de son Club.

A partir de 2013, ces deux épreuves devront obligatoirement être des Manches régionales.

Pour qu'une épreuve inscrite au calendrier fédéral soit qualificative et retenue, une participation minimum de 25 compétiteurs sera exigée.

Toute épreuve inscrite au calendrier fédéral devra être « open », c'est à dire ouverte à tous les licenciés de la Fédération Française des Pêcheurs en Mer.

Le nombre de sélectionnés de chaque Comité participant à la finale **du Championnat de France** sera calculé au prorata de 3 critères :

- Critère sportif : nombre total de pêcheurs ayant participé à un minimum de 5 concours Officiels qualificatifs Fédéraux de chaque Comité (2 extérieurs au Club) durant l'année **2012**.
- Critère Licences : nombre de licences adultes " Bord de Mer " de chaque Comité durant l'année **2012**
- Critère Jeunes : nombre de Jeunes ayant participé au Championnat de France Jeune **2012**

Chaque Comité devra fournir au Président National Bord de Mer pour le **31 décembre 2012** la liste de leurs pêcheurs suivant le formulaire fourni par la commission bord et gardera à disposition de celle-ci les résultats détaillés des Concours servant de référence à cette liste (nom – prénom – cat. – club – classement)

Les Comités n'ayant pas renvoyé la liste de leurs pêcheurs suivant le formulaire fourni par la Commission Bord de Mer ne pourront prétendre à aucune place pour le critère sportif.

Un tableau (Quota) regroupant le nombre de sélectionnés attribués à chaque Comité sera envoyé à chaque Président Régional ou responsable ' Bord ' avant le **31 Janvier 2013**.

Chaque Comité devra répondre pour le **1^{er} Mars 2013** précisant qu'il conserve son quota et éventuellement le nombre de places supplémentaires qu'il souhaiterait obtenir en cas de désistement ou son nombre exact de sélectionnés en cas d'impossibilité à honorer le quota prévu.

Le quota définitif prenant en compte la réponse des Comités sera envoyé au plus tard le **31 Mars 2013**.

Les sélectionnés seront désignés selon les critères définis par leur Comité Régional.

S'il se présente des situations exceptionnelles, **la Commission « Bord »**, statuant sans appel, pourra attribuer une ou plusieurs qualifications supplémentaires.

Catégories d'âge :

La Fédération Française des Pêcheurs en Mer, reconnaît les catégories suivantes (masculine et féminine) : Seniors et Vétérans :

Seniors : 18 ans révolus au **31 décembre 2012**

Vétérans : 60 ans révolus au **31 décembre 2012**

La catégorie « Dames » regroupera les seniors et les vétérans « Féminines ».

Dans le cas d'une participation de cinq (ou plus) vétérans « Féminines » il sera établi deux Classements à savoir :

- **Un Classement Seniors « Dames »**
- **Un Classement Vétérans « Dames »**

Sont sélectionnés en surnombre (sous réserve d'avoir participé à un minimum de cinq épreuves de pêche de Bord de Mer inscrites au calendrier fédéral durant l'année **2012** :

- Les Champions de France **2012** de chaque catégorie (Dame – Vétéran – Senior)
- Les membres des équipes de France « Hommes » et « Dames » de l'année **2013**.
- Les 6ème (homme – dame) de la présélection de l'année **2013**.
- Les membres de l'équipe de France " Espoirs " **2013** (U21) si licence adulte en **2013**
- Les 5 meilleurs espoirs du Championnat de France adultes **2012**
- Le Champion de France " Junior " **2012 si adulte en 2013**
- Les Champions du Monde **2012** (F.I.P.S.M. en titres individuels)
- Les Champions d'Europe **2012**(F.I.P.S.M. en titres individuels)
- Les 3 meilleures Dames des 3/5 derniers Championnats de France
- Les 3 meilleures Dames des 3/5 dernières Présélections (y compris **2013**)
- Les Champions Régionaux de l'année **2012**, de chaque catégorie (Senior, Vétéran et Dame) sous réserve que les dits championnats régionaux se soient déroulés sur un minimum de trois épreuves de pêche de Bord de Mer ou que la finale régionale, effectuée en une ou plusieurs manches, ne soit accessible qu'aux compétiteurs ayant déjà effectué préalablement trois épreuves de pêche de Bord de Mer qualificatives à cette finale régionale
- Le meilleur Régional « Espoirs » (U 21) **2012** si licence adulte en **2013**
- Le Champion Régional " Junior " **2012** si licence adulte en **2013**
- Le Vainqueur de la Coupe Régionale des Jeunes **2012** si licence adulte en **2013**

N.B. : En cas de défection ou de double sélection :

- **d'un Champion de France de l'année précédente (Senior – Vétéran – Dame)**
remplacement par le suivant (vice-champion / ne)
- **d'un membre des équipes de France H ou F**
remplacement dans le Comité dans la même catégorie
- **d'un membre de l'équipe de France ESPOIRS 2013 (U 21)(avec licence adulte)**
remplacement par le suivant du Classement U 21 .
- **des 5 meilleurs Espoirs du Championnat de France adultes**
remplacement par les suivants du Classement du Championnat
- **des 3 meilleurs Dames des 3/5 derniers CdF**
- **des 3 meilleures Dames des 3/5 dernières Présélections**
- remplacement par les suivantes des Classements CdF et Présélections

- **d'un surnombre (Champion Régional Senior – Vétéran ou Dame)**
remplacement dans le Comité dans l'ordre par :
 - le suivant dans la même catégorie.
 - Un U 21
 - Un sélectionné senior (5 concours minimum) suivant les critères du Comité

- **du meilleur Régional Espoir 2012 (si adulte en 2013)**
- **du Champion Régional Junior 2012 (si adulte en 2013)**
remplacement dans le Comité dans la même catégorie.

En cas d'un changement de catégorie d'âge, participation au Championnat de France 2013, dans la catégorie correspondant à la licence de l'année 2013.